

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
1 2085

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Modifications apportées au rapport n°34 voté à la Commission permanente du 29 juin 2018 relatif à la participation au financement de 4 logements conventionnés très sociaux (LCTS) sur la commune de Marseille (24 rue Colbert-13001).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport n° 34 de la Commission permanente du 29 juin 2018 a voté la participation au financement de 4 logements conventionnés très sociaux (LCTS) sur la commune de Marseille (24 rue Colbert 13001) pour un montant de 52 000 €

Suite à une erreur matérielle, il convient de préciser que la subvention sera attribuée à la société coopérative SOLIHA méditerranée bâtisseurs de logements d'insertion en lieu et place de l'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA) des Bouches-du-Rhône.

Le présent rapport a donc pour objet de proposer à votre assemblée :

- de modifier la dénomination du bénéficiaire de la subvention de 52 000 € en remplaçant l'association SOLIHA par la société coopérative SOLIHA méditerranée bâtisseurs de logements d'insertion.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondant au modèle joint au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2018-27028B, en application de la délibération n°34 du 29 juin 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

